



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **mardi 5 avril 2022 à 20h00, à la salle Marcel-Thériault**. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Vanessa Leclerc, conseillère siège no 2
Mario Baillargeon, conseiller siège no 3
Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4
Chanel Fortin, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Correction résolution 405-2021-11 – Entente de municipalisation chemins Boisé de Versailles
4. Correction résolution 399-2021-11 – Acquisition du parc rue du Manoir – Frais de parc
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 083-2022-04

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. CORRECTION RÉOLUTION 405-2021-11 – ENTENTE DE MUNICIPALISATION CHEMINS BOISÉ DE VERSAILLES

CONSIDÉRANT la résolution 405-2021-11 afin d'acquérir les chemins du projet Boisé de Versailles;

CONSIDÉRANT qu'une rue était divisé en deux lots mais que la résolution 405-2021-11 ne contenait pas l'acquisition du deuxième lot de la rue;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 084-2022-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le lot numéro 5 678 889 soit ajouté à la résolution 405-2021-11 pour en faire partie intégrante.

Adopté

4. CORRECTION RÉSOLUTION 399-2021-11 – ACQUISITION DU PARC RUE DU MANOIR – FRAIS DE PARC

CONSIDÉRANT la résolution 399-2021-11 afin d'acquérir le parc de la rue du Manoir à titre de frais de parc;

CONSIDÉRANT que la rue, soit le lot 5 541 545, doit aussi être inclut dans l'acquisition;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution 085-2022-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le lot numéro 5 541 545 soit ajouté à la résolution 399-2021-11 pour en faire partie intégrante.

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 086-2022-04

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière